INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION PAR ALTERNANCE DE RICHEMONT

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

12, Route de l'ancien séminaire- Richemont
16370 VAL DE COGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2024

CORIOLIS AUDIT
3, Rue de Courbiac
Bât A 1er étage
17100 Saintes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique

Pascal POULAIN
3, rue Edouard Branly
BP 132
17208 Royan Cedex
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique

INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION PAR ALTERNANCE DE RICHEMONT

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

12, Route de l'ancien séminaire- Richemont
16370 VAL DE COGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2024

A l'Assemblée des associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION PAR ALTERNANCE DE RICHEMONT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION PAR ALTERNANCE DE RICHEMONT

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

12, Route de l'ancien séminaire- Richemont
16370 VAL DE COGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2024

A l'Assemblée des associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION PAR ALTERNANCE DE RICHEMONT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par Les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

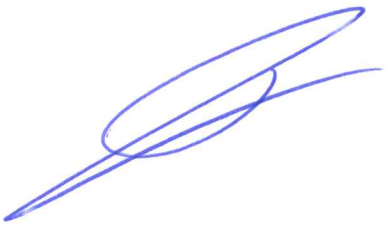
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTES, le 2 Mai 2025

Pour la Société CORIOLIS AUDIT
Pascal POULAIN
Commissaire aux Comptes



ANNEXE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

(PERIODE DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024)

(14 pages)

CORIOLIS AUDIT

Exercice Du 01/01/2024

BILAN

Au 31/12/2024

ACTIF	Exercice : 2 024 BRUT	AMORT. PROV.	Durée : 12 Mois NET	% ACTIF	Exerc. : 2 023 12 Mois NET	% ACTIF
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**160 396**	**141 159**	**19 237**	**1**	**14 787**	
Frais d'établissement	137 766	130 698	7 067		9 720	
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	22 630	10 460	12 170		5 067	
Droits et valeurs similaires						
Autres						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 112 310**	**3 634 799**	**1 477 512**	**43**	**1 471 959**	**42**
Terrains	148 386	56 174	92 212		92 680	
Constructions	2 779 845	2 098 072	681 773		773 171	
Instal. techniques, mat. et out. ind.	176 944	161 312	15 632		19 820	
Autres immobilisations corporelles	1 821 039	1 319 240	501 798		386 745	
Immobilisations corporelles en cours	186 097		186 097		199 544	
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 588**		**7 588**		**7 383**	
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	7 588		7 588		7 383	
Prêts						
Autres						
TOTAL I	**5 280 294**	**3 775 957**	**1 504 337**	**44**	**1 494 129**	**43**
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS	**11 728**		**11 728**		**16 259**	
Matières premières et approvisionnements	11 728		11 728		16 259	
En-cours de productions						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES						
CREANCES	**917 784**	**5 740**	**912 043**	**27**	**695 616**	**20**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	894 138	5 740	888 397		674 254	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	23 646		23 646		21 362	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS						
INSTRUMENTS DE TRESORERIE						
DISPONIBILITES	**862 822**		**862 822**	**25**	**1 204 849**	**35**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**111 432**		**111 432**	**3**	**76 297**	**2**
TOTAL II	**1 903 765**	**5 740**	**1 898 025**	**56**	**1 993 022**	**57**
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecarts de converstion Actif V						
TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)	**7 184 059**	**3 781 698**	**3 402 361**	**100**	**3 487 151**	**100**

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

BILAN

Exercice Du 01/01/2024

Au 31/12/2024

PASSIF	Exercice : 2024 Durée: 12 Mois	% PASSIF	Exercice : 2023 Durée: 12 Mois	% PASSIF
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
REPORT A NOUVEAU	1 220 414	36	1 781 974	51
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	21 143	1	- 561 560	-16
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	1 241 557	36	1 220 414	35
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	607 591	18	622 822	18
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL I	1 849 148	54	1 843 236	53
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS				
FONDS DEDIES				
TOTAL II				
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	9 250			
PROVISIONS POUR CHARGES				
TOTAL III	9 250			
DETTES				
EMPRUNTS OBLIGATOIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)	94 000	3	104 500	3
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	628 578	18	698 973	20
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	776		3 127	
AVANCES, ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	233 558	7	195 187	6
DETTES DES LEGS OU DONATIONS				6
DETTE FISCALES ET SOCIALES	141 305	4	157 675	5
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES	79 274	2	49 259	1
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	366 473	11	435 192	12
TOTAL IV	1 543 963	45	1 643 915	47
ECARTS DE CONVERSION PASSIF V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 402 361		3 487 151	100

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

Exercice Du 01/01/2024

Au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

RUBRIQUES	Exerc.: 2 024 *12 mois*	Exerc.: 2 023 *12 mois*
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	23 065	20 915
Ventes de marchandises		
dont vente de dons en nature		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service	2 122 529	2 089 112
Ventes de services annexes	140 107	96 410
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	895 989	929 493
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	59 564	120 355
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	4	54
TOTAL 1	**3 241 259**	**3 256 339**
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achat de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	145 523	162 708
Variation de stock	4 532	4 948
Autres achats et charges externes	930 217	1 010 131
Aides financières	74 941	115 715
Impôts, taxes et versements assimilés	32 944	33 722
Salaires et traitements	1 394 529	1 344 974
Charges sociales	497 035	454 528
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	208 427	224 842
Dotations aux provisions	11 970	357
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	9 352	10 249
TOTAL II	**3 309 470**	**3 362 174**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-68 212**	**- 105 835**

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2024

Au 31/12/2024

RUBRIQUES	Exerc.: 2 024 *12 mois*	Exerc.: 2 023 *12 mois*
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	207	116
Autres intérêts et produits assimilés	10 563	15 670
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**10 770**	**15 786**
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	24 498	29 135
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	**24 498**	**29 135**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**-13 728**	**-13 349**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV)	**-81 940**	**- 119 184**
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	24 198	83 729
Sur opérations en capital	100 862	117 367
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	**125 061**	**201 097**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	21 979	39 286
Sur opérations en capital		604 187
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	**21 979**	**643 473**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**103 082**	**- 442 376**
Participations des Salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**3 377 089**	**3 473 222**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**3 355 946**	**4 034 782**
EXCEDENT OU DEFICIT	**21 143**	**- 561 560**
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à dispositions gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux comptes CORIOLIS

CERFRANCE POITOU-CHARENTES

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Comme énoncé au sein des statuts :

L'association a pour but :

- De donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale.
- D'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison Familiale Rurale.
- De participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social et familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement, ... dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- La répartition des adolescents(es) en groupes restreints,
- L'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et le travail dans la Maison Familiale Rurale,

L'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

II. FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association présente les caractéristiques suivantes :

Total du Bilan :	3 402 361 €
Chiffre d'affaires :	2 262 636 €
Résultat :	21 143 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes

- Procédure judiciaire en cours engagé par la fédération nationale des MFR
- Changement de Commissaire aux Compte

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Art. 833-2 règlement comptable ANC n° 2014-03

A. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 26 décembre 2016, et du plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance de l'exercice ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Changement de règlementation comptable
  Mention de l'impact du changement de réglementation déterminé à l'ouverture en précisant les postes concernés ;

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues :

- Un bien reçu à titre gratuit est estimé à la valeur vénale, en correspondance au prix du marché à des conditions normales
- Les contributions au travail sont évaluées en fonction des fiches de suivi de temps par bénévole. Ce temps est valorisé à un taux horaire, charges sociales et fiscales incluses, correspondant à la rémunération prévue pour la qualification de la personne concernée selon la convention collective ou la grille des salaires la plus proche de l'emploi exercé (selon le montant qu'aurait coûté une personne normalement rémunérée en fonction de sa compétence et du poste occupé).
- Les contributions en services rendus sont estimées au prix du marché

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

B. Mode et Méthode d'évaluation

1. Immobilisations corporelles

Le Règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016. A ce titre, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.
Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises suivant les durées habituelles admises par la profession.

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui	10-20-25 ans
- A.A.I. des constructions sur sol d'autrui	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Agencement de matériel	5 à 10 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 et 10 ans

2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement et autres immobilisations incorporelles

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

3. Stocks et encours

- Stocks de matières premières : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de produits fabriqués et en cours : ils sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

4. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

IV. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

A. Information sur les fonds propres

Art. 431-5 règlement comptable ANC n°2018-06

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droits de reprise	0				0
Fonds propres avec droits de reprise	0				0
Ecarts de réévaluation	0		0	0	0
Réserves	0				0
Report à nouveau	1781974	-561560			1220414
Excédent ou déficit de l'exercice	-561560	561560	21143	0	21143
Situation nette	1220414		21143	0	1241557
Fonds propres consomptibles	0		0	0	0
Subventions d'investissement nettes	622822			15231	607591
Provisions réglementées	0		9250	0	9250
TOTAL	**1843236**	**0**	**30393**	**15231**	**1858398**

B. Tableau de variation des fonds dédiés

Art. 431-6 règlement comptable ANC n°2018-06

NEANT

C. Information sur les subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissements	**Montant global**	**Augmentation**	**Diminution**	**Montant global**
Total Montant nominal	1 691 691	97 382	11 751	1 777 322
TOTAL quotes-parts virées au résultat	1 068 869	100 862	0	1 169 731

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

D. Provisions inscrites au bilan

Objet de la provision	Dépréciation des Titres	Dépréciation des stocks	Dépréciation des comptes clients	Pour litiges	
Argumentation de la provision			Fonction des risques de non recouvrement		
Exercice 01/01/2024 au 31/12/2024					
Début			10858		
Dotations			2720	9250	
Reprises			7838		
Fin			**5740**	**9250**	
Exercice 01/01/2023 au 31/12/2023					
Début			21 015		
Dotations			357		
Reprises			10 513		
Fin			**10 858**		
Exercice 01/01/2022 au 31/12/2022					
Début			15 476		
Dotations			5 539		
Reprises					
Fin			**21 015**		

E. Actif immobilisé et amortissements

1. Immobilisations

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	150 453	9 943	0	160 396
Immobilisations Corporelles	4903824	208486	0	5112310
Immobilisations Financières	7 383	205	0	7 588
TOTAUX	**5 061 660**	**218634**	**0**	**5 280 294**

2. Amortissements

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	135 665	5 493	0	141 158
Immobilisations Corporelles	3 431 865	202 934	0	3 634 799
TOTAUX	**3 567 530**	**208 427**	**0**	**3 775 957**

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

F. Echéances des créances et des dettes

1. Créances

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux et litigieux	5 740		5 740
Autres créances clients	888 397	888 397	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 100	1 100	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers	7 546	7 546	
Groupe et associés	15 000	15 000	
Débiteurs divers			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**111 432**	**111 432**	
TOTAUX	**1 029 216**	**1023476**	**5740**

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

2. Dettes

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires	94 000	94 000		
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	3 055	3 055		
- à plus d'1 an l'origine	625 523	51 780	227 380	346 362
Emprunts et dettes financières divers	276	276		
Fournisseurs et comptes rattachés	233 558	233 558		
Personnel et comptes rattachés	25 031	25 031		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113 124	113 124		
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat – Obligations cautionnées				
Etat – Autres impôts, taxes et assimilés	3 150	3 150		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	500	500		
Autres dettes	79 274	79 274		
Dette représentative de titres empruntés				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**366 473**	**366 473**		
TOTAUX	**1 543 963**	**970 221**	**227 380**	**346 362**

G. Comptes de régularisation Actif et Passif

1. Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :

- Les emprunts et dettes financières	3 055 €
- Les intérêts courus	276 €
- Fournisseurs : factures non parvenues	117 379 €
- Clients : Avoirs à établir :	33 504 €
- Les dettes fiscales et sociales	44 648 €

2. Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :

- Clients : factures à établir	356 571 €
- Fournisseurs : Avoirs à recevoir	0 €
- Les créances fiscales et sociales	0 €
- Autres créances	6 857 €

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

3. Les charges constatées d'avance s'élèvent à *111 432* €.

Elles sont principalement constituées des loyers, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.

4. Les produits constatés d'avance s'élèvent à *366 473* €.

Ils sont essentiellement constitués de produits perçus d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

H. Informations sur le compte de résultat

1. Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Art. 142-1 règlement comptable ANC n°2018-06.
Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

2. Information sur les concours publics comptabilisés

	ETAT	REGION	COLLECTIVITE	DEPARTEMENT	AUTRE		
Subventions d'exploitation							
DRAFF	561 819						
AIDE PERMIS	5 000						
REGION		167 053					
DEPARTEMENT				58 676			
COMMUNES			2 785				
UDAF					1077		
Subventions d'investissement							
REGION		93 816					
TOTAL	**566 819**	**260 869**	**2 785**	**58 676**	**1 077**		

I. Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de *49.00* personnes représentant 39 ETP dont 1.00 travailleurs handicapés et se décompose de la manière suivante :

- Cadre et assimilé 27
- Employés, ouvriers et techniciens 9
- Apprentis 3

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

J. Ventilation du chiffre d'affaires

	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	2 262 636
Chiffre d'affaires Export	0
Chiffre d'affaires total	**2 262 636**

K. Nature des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

	31/12/2024
Produits exceptionnels de gestion	24 198
Produits exceptionnels en capital	100 862
Reprise sur provisions et transferts de charges	0
Totaux	**125 061**
Charges exceptionnelles de gestion	21 979
Charges exceptionnelles en capital	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0
Totaux	**21 979**

Détail des charges et produits exceptionnels

Détail produits et charges exceptionnels	Montant Charges	Montant Produits
AUTRES PROD.EXCEPT		14 350
PDTS EXCEPT S/EXOS ANT		9 848
QUOTE-PART SUBV.INV.		100 862
AUTRES CHGES EXCEPT.	1 501	
CHARGES EXCEPT EXOS ANT	20 477	

V. Informations relatives aux engagements et autres informations

A. Dettes garanties par sûretés réelles

- Hypothèque NEANT
- Nantissement (gage) NEANT

B. Engagements financiers

- Avals, cautions et garanties NEANT
- Autres engagements reçus NEANT

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

C. Garanties d'actif ou de passif

NEANT

D. Clauses de retour à meilleures fortunes

NEANT

E. Engagement Retraite

L'indemnité de fin de carrière est de 52 740 €.

Modalité de calcul des engagements en matière de retraite :
- Convention collective Maison Familiales Rurales
- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ retenu : 62 ans

F. Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2024 sont évalués à 8 640 €.

G. informations relatives aux rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés avantage en nature inclus

Art. 431-13 règlement comptable ANC n° 2018-06
Loi 2006-586 Art. 20 « Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Seuils non modifiés.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :	179 112.37€ (YL EB CP)
Avantage en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :	0 €

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance |OF - CFA|

Tel : 05 45 83 16 49
accueil@institut-richemont.fr
institut-richemont.fr
12 route de l'ancien séminaire
Richemont
16370 VAL DE COGNAC

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 MAI 2025

Sur convention régulière, les adhérents de l'Institut Supérieur de Formation par alternance – OF – CFA de Richemont, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 16 mai 2025.

Etaient présents : Messieurs Mesdames JOUSSON – GEORGET – ARCHEREAU – BOUCHEREAU – DELMON – DROUET – GUELIN – MORAUD – RIFFAUD – SOUCHE – VARLEZ – CERTIN – EDELY – GUELIN F. – GOURRE – BARETTEAU – LE GALL – POULAIN – CHADUTAUD – GERMANEAU – PLUMAT-PERROCHEAU – DINH – COMPAIN – CHATAIGNON – LOISEAU – BRUSAFERRO.

Etaient excusés : (voir liste ci-jointe).

M. JOUSSON Lilian, Président, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire à 10 h 55.

Le Président présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, s'en suit le film d'ouverture de l'Assemblée Générale.

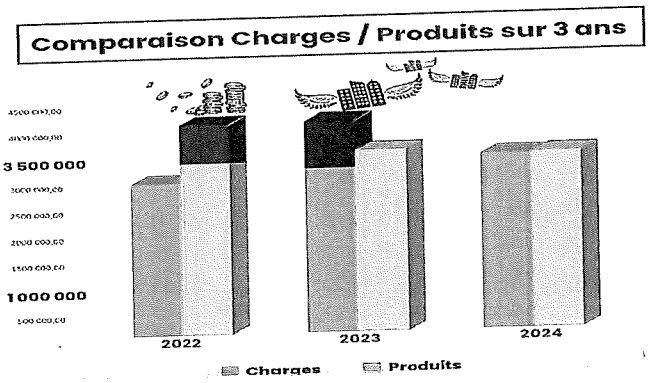
A la suite le Président présente le rapport moral de l'Institut Supérieur de Formation par Alternance – OF – CFA de Richemont.

Tout au long du déroulé de l'Assemblée Générale, des films présentant les actions, les activités d'étudiants et les témoignages des nouveaux salariés sont produits en intermède des diverses interventions.

Mme PATURAL Cynthia, Directrice Administrative et Financière de l'Institut, présente le rapport financier de l'association.

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 3 402 361 €, et au compte de fonctionnement de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de 3 377 089 € et dégageant un bénéfice de 21 143 €.

Principales variations :

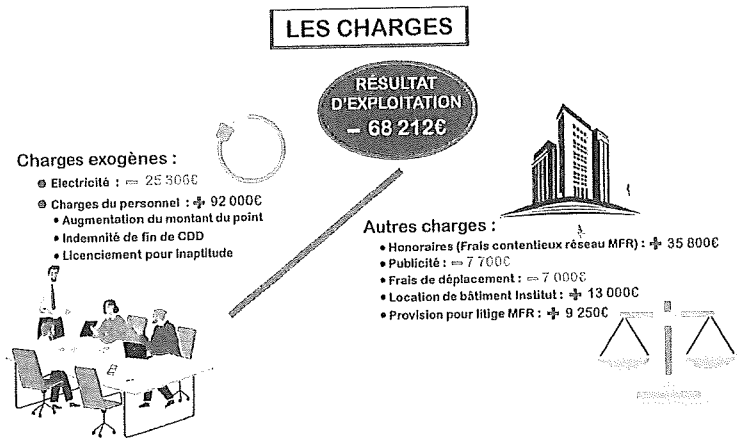


Ce graphique montre l'évolution des charges et des produits sur 3 ans. La DAF stipule que l'année 2024, comme le montre le graphique est équilibrée.

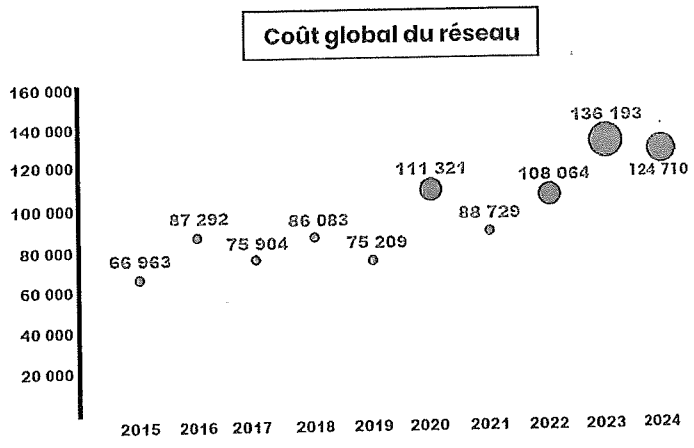
Elle précise que, dans le but d'une meilleure compréhension de la forte variation des produits en 2022 et des charges en 2023, des couleurs différentes ont été appliquées sur le graphique afin de mettre en évidence l'impact sur les comptes de l'achat des bâtiments en 2022 (indemnité de Grand Cognac pour dénonciation de notre bail emphytéotique et celui de la donation de ces dits bâtiments au Fonds de Dotation en 2023).

Mme PATURAL précise que ces opérations auraient dû être réalisées toutes les deux sur l'exercice 2022 mais, suite à un planning très chargé de notre notaire, cela n'a pu se réaliser. Si cela avait été le cas, nous aurions eu compensation entre produits et charges.

Afin d'expliquer les comptes 2024, la DAF présente le résultat d'exploitation de – 68 212 € qui a une variation positive par rapport à l'année 2023 (- 105 835 €). Ce résultat pourrait être alarmant puisqu'il est calculé sur l'activité de l'Institut mais, après analyse des grosses masses, il faut considérer que cela n'est pas inquiétant même s'il faut rester vigilent. Pour étayer ses dires, elle explicite les charges avec les éléments de variation suivants :



Madame PATURAL présente le coût global du réseau (cotisations et factures).



Pour cette année 2024, le coût global du réseau est de 124 710 € ce qui représente environ 12 000 € de moins que l'année 2023 mais, toujours à peu près le double de 2015.

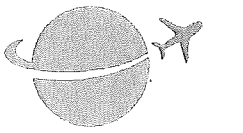
Ensuite, Mme PATURAL explicite les produits avec les éléments de variation suivants :

LES PRODUITS

Subventions DRAAF : + 17 600€
Carte apprentissage (conseil régional) : - 35 700€
Facturation OPCO apprentis : - 58 300€
Employeur public d'apprentis : + 29 000€
Fond privé + OPCO F.C : + 42 600€
F.C courtes : - 42 900€



Location Institut : + 34 700€
Mise à disposition de personnel : + 6 600€
Voyages d'études : - 7 700€



. **Subvention DRAAF** : environ 3 étudiants en formation initiale en plus par rapport à 2023.

. **Carte apprentissage (conseil régional) + Facturation OPCO apprentis :** diminution du nombre de contrats d'apprentissage et pour la carte apprentissage, une diminution de la subvention passée de 1 500 € à 980 €.

. **Employeur public d'apprentis :** une augmentation due à une refacturation des frais de scolarité non prise en compte par le CNFPT

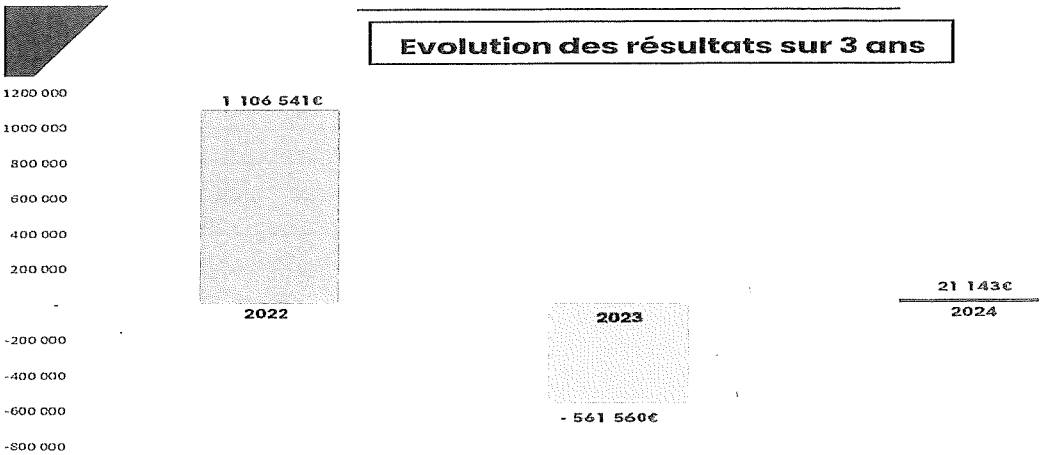
. **Fond privé + OPCO FC + FC Courtes :** la diminution du nombre d'étudiants en FC Courtes est compensée par l'augmentation des étudiants en formation privée et en formations continues.

. **Location de l'Institut :** En 2023, il n'y a pas eu de location aux colonies car nous avons réalisé le changement de la fosse septique durant l'été que nous retrouvons cette année.

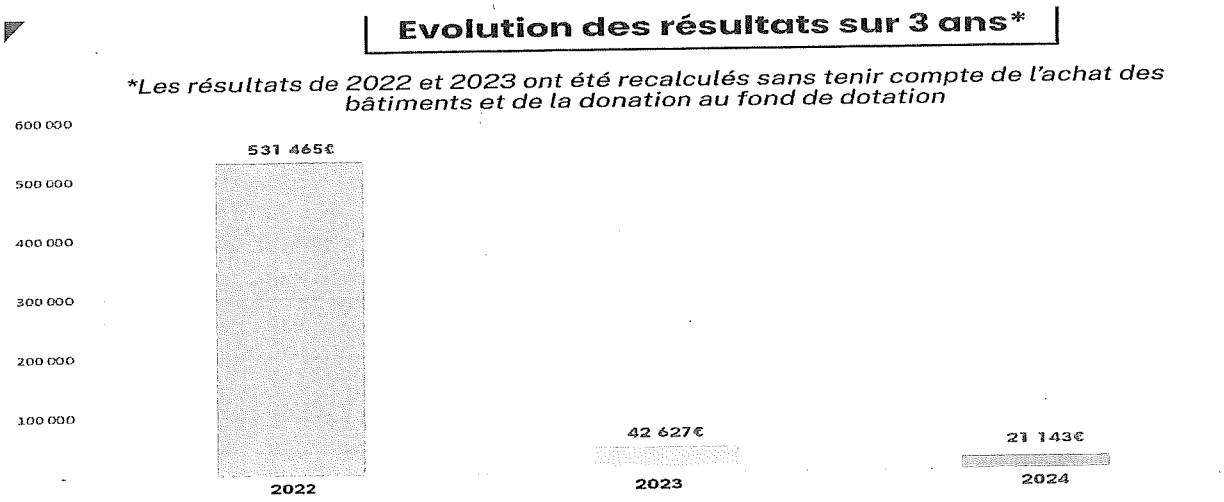
. **Mise à disposition de personnel :** augmentation principalement due à la convention entre l'Institut et le Fonds de Dotation Les Pierres de Richemont.

. **Voyages d'études :** Les étudiants ont réalisé plus de bénéfices lors de leurs actions donc leur participation au voyage d'études a été moindre.

Puis, la DAF présente le graphique sur l'évolution des résultats sur 3 ans et rappelle les raisons de ces variations de résultat (acquisition des bâtiments avec indemnité de Grand Cognac pour dénonciation du bail emphytéotique en 2022 et donation des bâtiments au Fonds de Dotation en 2023).



Mme PATURAL a souhaité réaliser un graphique supplémentaire qui permet de visionner les résultats des exercices 2022 et 2023 si l'acquisition des bâtiments et la donation au Fonds de Dotation n'avait pas été réalisées afin d'avoir une meilleure lecture de l'activité de ces années.



Comme le montre ce nouveau graphique, les résultats des années 2023 et 2024 se maintiennent à peu près.
Mme PATURAL précise que si nous n'avions pas ce contentieux avec le réseau des MFR, le résultat serait augmenté d'environ 45 000 € ce qui nous amènerait à un résultat d'environ + 66 000 €.

Pour finir, la DAF présente les ratios de l'exercice 2024 qui sont loin d'être inquiétants.



Elle précise qu'elle a calculé le taux d'endettement net qui ressort à – 12,62 %. Elle explique que ce taux doit être négatif puisqu'il nous informe que l'Institut peut, si cela s'avérer nécessaire, solder tous les emprunts sans problème.

Le Directeur précise qu'il aimerait voir le fonds de roulement à 1 000 000 €. Nous devons être très vigilent, nous devons continuer à dégager un excédent.

M. POULAIN, commissaire aux comptes CORIOLIS présente son rapport sur les comptes annuels. Les comptes sont certifiés sans remarque, et, précise qu'il n'y a pas de réserve.

M. POULAIN présente les deux conventions qui existent, une avec le fonds de dotation, et, une avec le Conservatoire du Vignoble Charentais.

A la suite, M. JOUSSON, Président, présente le rapport d'activité du conseil d'administration.

M. LAURENT, Directeur, présente le rapport d'activité de l'établissement.

M. JUILLARD Sébastien, Directeur du Conservatoire du Vignoble Charentais, présente la formation continue.

Renouvellement et élection des membres du conseil d'administration. 7 sièges sont à renouveler : Mme BOUTINON Françoise – Mme VARLEZ Nadia - BOUCHEREAU Francis – M. GEORGET Julien – M. GUELIN Philippe – M. RIFFAUD Alain – M. SOUCHE Daniel. Le Président précise que les 7 membres ce sont tous porter candidat pour le renouvellement de leur mandat.

Le Président demande à l'assemblée si un ou des candidat(e)s souhaitaient se présenter : Mme Laëtitia PLUMAT-PERROCHEAU, Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Charente se porte candidate.

Pas d'opposition, pas d'abstention, les 8 membres sont élus.

Le Directeur, présente le rapport d'orientation 2025.

Le Président, et, le Directeur présente les projets à venir :

1 - Rénovation des bureaux administratifs et formateurs
- Présentation du projet par M. DINH et M. COMPAIN, architectes à Bordeaux

2 – Perspective de développement
- Station viticole Richemont 2, créer un 2ème site avec pour projet de développer le nombre de formations, et, le nombre d'étudiants.

Votes des résolutions :

1) L'assemblée générale :
   - Approuve le rapport financier présenté
   - Valide le résultat de l'exercice 2024 qui est affecté au report à nouveau
   - Donne quitus au conseil d'administration pour la gestion financière de l'établissement

2) L'assemblée générale :
   - Approuve le rapport d'activité présenté

3) L'assemblée générale :
   - Approuve le rapport moral et d'orientation présentés

4) L'assemblée générale :
   - Elit les membres du conseil d'administration présentés dans la liste établie, et donne quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'association.

   Les membres sont élus à l'unanimité.

5) L'assemblée générale demande à son Président, sur proposition du Directeur, de convoquer toutes réunions que les circonstances rendraient nécessaires, y compris dans l'urgence, pour garantir la continuité des activités du développement de l'Institut, dans le respect des objectifs librement tracés par les organes administrant l'association.

6) L'assemblée générale valide le renouvellement des membres du conseil d'administration.

7) L'assemblée générale donne le pouvoir de contracter un emprunt pour les projets, pour la rénovation des bureaux pour un montant de 1 million HT.

   Sources de financement :
   - Par fond de dotation
   - Dons mécénats
   - Autofinancement
   - Subventions

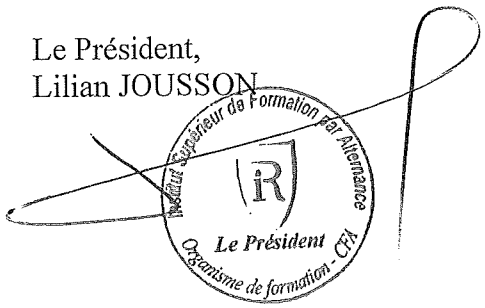
Le Président remercie l'ensemble des participants, les membres de l'équipe.

M. JOUSSONS Lilian, clôture l'assemblée générale à 12 h 40.

Pour extrait certifié conforme.

Val de Cognac, le 16 mai 2025

Le Président,
Lilian JOUSSON



Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance |OF - CFA|

Tel : 05 45 83 16 49
accueil@institut-richemont.fr
institut-richemont.fr
12 route de l'ancien séminaire
Richemont
16370 VAL DE COGNAC

ASSEMBLEE GENERALE
16 MAI 2025 - LISTE DES EXCUSES

M. François BONNEAU	Sénateur
Mme Françoise MESNARD	Conseillère Régionale
Mme Sandra MARSAUD	Députée de la Charente
Mme La Sous-Préfète	
M. Philippe BOUTY	Pdt Département Charente
M. Jérôme SOURISSEAU	Pdt Grand Cognac
Mme Catherine MARIN	Direction Départ. Emploi Travail
M. Raphaël DELPECH	Directeur Général du BNIC
M. Benoît GINDRAUD	Direction Vigne et EDV HENNESSY
Mme Dominique HERIARD DUBREUIL	Maison Rémy Martin
M. Patrick RAGUENAUD	Pdt Fondation Poupelain
M. Mickaël LYS	Pdt Syndicat des Pépiniéristes Viticoles
Mme Christine SUHUBIETTE	OPCO des Entreprises de Proximité
Mme Françoise BOUTINON	C.A
M. Mme GALICHE Vianney	Parents